

Cour International de Justice Climatique

Jugement : Actions contre les responsables des bombes climatiques

Auteur : Avocat défendant le Canada pour le compte de la partie des accusés

Madame la Présidente, honorables juges, avocats de toutes les parties et tout autre personne ici-présente, le monde est au bord d'une falaise, au bord de la crise, proche du point de non-retour: la crise climatique toque à la porte. En effet, il est impossible de nier que nos émissions continuent, que tous les pays du monde, sans exempter les plaignants qui nous regardent depuis un œil critique. Pourquoi serions-nous ici, maintenant, devant vous, jurisprudence, à défendre notre position sinon? Qu'aurions-nous à justifier si la situation ne le réclamait pas? Il n'y a pas de doute en cela. Mais, si on n'est que au bord de la falaise, si on ne peut que voir la crise climatique approcher et si nos émissions qui persistent ne font que nous rapprocher du hybris, alors c'est que la situation n'est point critique encore, le monde n'est pas dans une situation d'urgence et penser qu'un risque réel et imminent existe, n'est finalement que spéculer sur le futur.

Le Canada juge que la situation ne remplit point encore les critères qui pourrait la qualifier de crise, et que, de plus, dans le cas aliéné où la situation serait décrite comme telle, nous ne serions point les responsables de la causer. Certes, il est facile de nous juger par l'exploitation de nos 12 gisements à l'Est de notre vaste territoire, mais rappelons que c'est le propre qui compense pour ceci, par les grandes forêts qui occupent notre territoire. Nous sommes donc l'un des pays en meilleure route pour atteindre la carboneutralité en 2050. Ainsi, on l'admet, vous n'avez point à le prouver: le Canada exploite 12 bombes carbonées, 12 méga gisements de ressources fossiles, 12 fronts pour la production d'émission de gaz à effet de serre. Pourquoi le cacherait-on? Pour passer du temps à débattre leur existence pour vendre une fausse illusion? Ceci n'aura point de sens. Mais ce qu'y a encore moins de logique est qu'on se centre sur l'exploitation 12 bombes et en quelques terres rares puisque peu importe laquelle, nos chiffres d'émissions sont un modèle à suivre et non l'exemple de l'erreur: le Canada n'est pas le pays à viser.

L'atmosphère ça se partage, bien sûr, elle ne comprend pas le concept anthropologique de "frontière", ni celui d'"émissions par pays", elle est un milieu chimique réactionnel où les proportions de réactif sont en changement permanent, une zone partagée à tous pour le bien et pour le mal. Vous connaissez bien déjà cela, on ne vous dit rien de nouveau, sinon pourquoi vous préoccuperiez vous des gaz à effet de serre produits à l'autre bout du monde? Mais alors, pourquoi avez-vous gaspillé vos forces pour vous centrer dans le pays qui n'a que le 2,8% des bombes climatiques et le 1,4% des mondiales, au lieu de centrer vos efforts sur les 4 pays qui en constituent 50% des millions de tonnes de carbone dégagées dans l'atmosphère. vous poursuivez les moins concernés et mitigez vos efforts par conséquent. Par cette logique, on pourrait même purger certains de vos co-plaignants et les échanger pour le Canada et tout aurait la même logique. Nous aussi on souffre amplement du changement climatique et le Bangladesh a aussi des bombes climatiques, alternez nos rôles et la cour n'est point incohérente.

Ainsi, le Canada réitère pour une ultime fois: nous ne sommes point à qui vous adresser. Le Canada n'est point un acteur majeur contre les accords de Paris, mais un modèle à suivre. De plus, face à une situation périlleuse, mais désormais non critique comme nous prouverons le long de ce jugement, il est important de concentrer les efforts en ceux qui ont une réelle menace. Le Canada n'est pas l'une d'entre elles.